

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 28 JUIN 2018

Présents : M. GOUHOURY, M. YVES, Mme DUHNEN, M. JOURDAIN, M. POTTIER Adjoints,
M. VANEK, M. GUYOU, Mme AICHI, Mme l'HOSTIS, Mme DELION, M. LETEXIER Mme CUGNY,
Mme LEGRAND, Mme FARTO, Mme MUSY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme BIM donne procuration à M. GOUHOURY
Mr FUTTERMAN donne procuration à M. POTTIER

Absents : Mr MARGUET
Mme DUDONS

Secrétaire de Séance : Monsieur David POTTIER

L'an deux mil dix-huit, le **JEUDI 28 JUIN à 20 H 30**, s'est réuni le **Conseil Municipal** légalement convoqué,
sous la présidence de Monsieur **Pascal GOUHOURY, Maire**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité
Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire demande le rajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité

1- JURY CRIMINEL - 2019

La désignation des jurys d'assises pour 2019, doit être effectuée en Mairie, par tirage au sort sur les listes électorales, conformément aux dispositions de l'article 260 du Code de procédure pénale.
Le nombre de noms doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectorale de répartition N°2018 CAB 15, soit 3.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort.

Ont été tirés au sort :

Nom-Prénom : BEDU Pierre

Adresse : 2bis rue de Montmélian - 77210 SAMOREAU

Nom-Prénom : GIACOMELLO Joséphine

Adresse : 5 rue de la Pointe – 77210 SAMOREAU

Nom-Prénom : RODDES Antoine

Adresse : 9 Allée des Pins – 77210 SAMOREAU

2 – PERSONNEL – EMPLOIS SAISONNIERS

a) Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer pour le mois de juillet et d'août 2018 trois postes d'Adjoints Techniques Territorial à temps complet aux Services Techniques de Samoreau.



b) Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer pour le mois de juillet et d'août 2018 cinq postes d'Adjoints d'Animation Territoriale à temps complet à l'Accueil de Loisirs de Samoreau.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de créer ces postes.

Adopté à l'unanimité

3 – PERSONNEL – CREATION ET SUPPRESSION DE GRADE



a) Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer à compter du mois de septembre 2018 un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet au restaurant scolaire suite au détachement d'un agent.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de créer ce poste.



Adopté à l'unanimité

b) Suite à la réception des tableaux d'avancement de grade, il est nécessaire de créer et supprimer plusieurs postes à compter du 1^{er} septembre 2018, à savoir :

Création

-  de 2 postes d'Adjoint technique territorial principal de première classe à temps complet
-  de 2 postes d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

Suppression

-  de 2 postes d'Adjoint technique territorial principal de deuxième classe à temps complet
-  de 2 postes d'Adjoint territorial d'animation

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer et supprimer plusieurs postes à compter du 01 Septembre 2018

Adopté à l'unanimité

c) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent au grade d'Adjoint Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe a souhaité diminuer son temps de travail de 28h75 à 25h50.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe de 25h50 et de supprimer le poste d'Adjoint Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe de 28h75, dès nomination de l'agent sur le poste à 25h50.

Adopté à l'unanimité

4 – CLASSE DE MER 2018

Mesdames BARTHELEMY et BOURHIS, Institutrices, ont organisé une Classe de Mer du Dimanche 13 mai au vendredi 18 mai 2018 à Sarzeau (Morbihan).

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2018, celui-ci a voté la participation suivante, à savoir ;



SEJOUR	455 €	Participation de la Mairie 50%	Participation des familles 50%
	TOTAL	227.50 €	227.50 €

Soit une participation de la Commune de 10 237.50 € pour un coût total du séjour s'élevant à 20 475.00 € (45 élèves x 455.00 €).

Suite à la modification du nombre d'enfants présents lors de ce séjour, Madame Barthélémy nous signale que le coût par famille a dû être augmenté soit 471.38 € au lieu de 455.00 € prévu.
De ce fait, le coût du voyage s'élève à 18 855.20 € (participation communale de 9 427.60 €.)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une nouvelle répartition comme ci-dessous :

SEJOUR	471,38 €	Participation de la Mairie 50%	Participation des familles 50%
	TOTAL	235.69 €	235.69 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter cette participation.

Adopté à l'unanimité

5 – PARTICIPATION ENEDIS – TRAVAUX ENFOUISSEMENT CHEMIN DES SABLES ET RUE DE MONTMELIAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'enfouissement seront effectués cette année pour la rue de Montmélian (du n°1 au n°17) et le Chemin des Sables.

La société ENEDIS, dans le cadre de son Programme Article 8, peut faire bénéficier d'un financement à hauteur de 40 % des dépenses engagées concernant les réseaux de distribution.

Le financement s'élèverait à :

- Rue de la Montmélian : 34 363.82 € pour un montant provisionnel de 85 909.55 € de travaux.
- Chemin des Sables : 15 331.90 € pour un montant provisionnel de 38 329.75 € de travaux.

Monsieur Le maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce financement à hauteur de 40 %.

Adopté à l'unanimité

6 - FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET GENERAL ET LOCATIONS DE LOCAUX

- a) Suite à la transmission du Budget Primitif principal 2018 en Sous-Préfecture de Fontainebleau et à une observation relative à une différence entre le compte 66111 et l'annexe de répartition par nature de la dette, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative n°1 suivante :

Section Fonctionnement

SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
DEPENSES	66	66111	+ 5 167.00
DEPENSES	011	6288	- 5 167.00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette décision modificative n°1 sur le budget général.



- b) Suite à l'achat d'une machine mono brosse et de la réception du nouveau devis relatif à la maîtrise d'œuvre de la société CERBA pour les travaux de la Grange aux Dîmes, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives sur le Budget Primitif Principal et des locaux :

BUDGET DES LOCAUX – DECISION MODIFICATIVE N°1

Section Fonctionnement

SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
RECETTES	74	7488	+ 10 236.00
DEPENSES	023		+ 10 236.00

Section Investissement

SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
RECETTES	021		+ 10 236.00
DEPENSES	21	2158	+ 2 148.00
DEPENSES	23	2313	+ 8 088.00

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Section Fonctionnement

SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
DEPENSES	011	60612	- 10 236.00
DEPENSES	65	65738	+ 10 236.00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ces décisions modificatives sur le Budget des Locaux et sur le Budget Général.

Adopté à l'unanimité

7 – TARIFS STAGES ET SEJOURS ALSH – ANNEE 2018

L'Accueil de Loisirs organise différents stages et séjours pour la période Estivale 2018. De ce fait, il est nécessaire de fixer une participation, à savoir :

- Stage poneys GS/CP puis CE1/CM1 : 25 €
- Séjour KOH LANTA au camping de Samoreau CM1 au groupe Jeune : 65 €
- Séjour au Pressoirs du Roy avec Vernou la Celle 7/10 ans : 65 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter ces tarifs.

Adopté à l'unanimité

8 – FONCIER – ECHANGE TERRAIN RUE DES COUDREAUX

Mr et Mme PRONIER demeurant à Samoreau 9 rue de Montmélian, souhaitent effectuer un échange de parcelles situées Rue des Coudreaux avec la Commune. Cela concerne les parcelles suivantes :

- Pour la Commune : AC 102 soit une superficie de 797 m²
- Pour Mr et Mme PRONIER : AC 100, AC 101, AC 146, AC 147 soit une superficie de 730 m².



Suite au plan d'échange, la commune sera propriétaire des parcelles AC 146, AC 147 et de la parcelle AC 741 (division de la parcelle AC 102) soit une superficie de 810 m².

Mr et Mme PRONIER seront propriétaires des parcelles AC 742 (division de la parcelle AC 102), AC 101 et AC 100.

Les frais de notaires sont à la charge de Mr et Mme PRONIER.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cet échange de parcelles et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Après débat, le Conseil Municipal décide de reporter ce point, afin d'étudier un nouvel échange.

9 – FONCIER – RETROCESSION DE PARCELLES – RUE DE MONTMELIAN

Suite à la construction de la Résidence Intergénérationnelle, rue de Montmélian, il est nécessaire de régulariser 2 parcelles (AD 515 et AD 517) concernant la borne Incendie et la mise à l'alignement.

Le prix d'achat est fixé à 1 € et les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cet achat à 1 € et l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

10 – PROJET ILE DE FRANCE MOBILITE

Le syndicat des transports d'Ile de France a décidé de lancer un service public de location de bicyclettes sur le territoire de l'Ile de France. Le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos à assistance électrique est prévu au plus tard en septembre 2019. Le service prendra la forme d'une concession de service public.

Suite au lancement de la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant de ce service, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable ou défavorable sur l'intégration de la Commune de Samoreau dans le périmètre du projet.

Après débat, Le Conseil Municipal, Emet à l'unanimité, un avis favorable sur l'intégration de la commune de Samoreau, dans le périmètre du projet de location de vélos à assistance électrique.

11 – INFORMATIONS

 Décisions du Maire :

Numéro	Libellé
N° 2018D-06 du 07.06.18	Portant réactualisation du marché pour les travaux de réfection et d'étanchéité voirie sur les Ponts SNCF rue des Dames et rue Grande
N° 2018D-06bis du 08.06.18	Portant réalisation de la mission de coordonnateur S.P.S. pour Extension du Pôle de Coordination Gériatrique et mise aux normes Incendie de l'Ancien Bâtiment

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15



Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Pascal GOUHOURY

David POTTIER

**Affiché et Publié conformément
au Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Samoreau, le VENDREDI 29 JUIN 2018**

**Le Maire,
Pascal GOUHOURY**